

Assemblée Générale Ordinaire

LAFARGE CEMENTS SA Société anonyme au capital de 524 073 390 dirhams
 Siège social 6, route de Mekka. Quartier les Crêtes. Casablanca - Registre de Commerce Casablanca N° 40 779

Avis de convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 27 avril 2015

Les actionnaires de la société Lafarge Ciments, société anonyme au capital de 524 073 390 dirhams, sont convoqués au siège social de la société sis à Casablanca, 6, route de la Mecque Quartier les Crêtes, pour le **lundi 27 avril 2015 à 10 heures**, en Assemblée Générale ordinaire annuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- Approbation de conventions visées à l'article 56 de la loi 17.95 régissant les sociétés anonymes.
- Rapports des Commissaires aux Comptes.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2014 - Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.
- Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice 2014.
- Démission et nomination d'administrateurs.
- Questions diverses.

Les actionnaires ont le droit d'assister aux Assemblées Générales sur justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et sur présentation de l'attestation requise délivrée par l'établissement dépositaire de leurs actions.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, un ascendant, descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Toute demande d'inscription d'autres projets de résolutions à l'ordre du jour, en application des dispositions de l'article 117 de la loi 17.95, devra être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Projet de résolutions

de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires en date du 27 avril 2015 à 10 heures

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport établi conformément à la loi par les Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2014, approuve les opérations, les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 1 413 012 845,27 dirhams.

Elle donne, en conséquence, aux membres du Conseil d'Administration, quitus de leur gestion pour l'exercice 2014 et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mission au titre du même exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17.95 relative aux sociétés anonymes, déclare approuver les conclusions du dit rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil, décide de répartir les résultats de l'exercice comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2014	1 413 012 845,27
Réserves facultatives	8 466 995,88
Prime de fusion distribuable	44 824 917,60
Total à affecter	1 466 304 758,75
Dividendes ordinaires	
66 DH x 17 469 113 actions	1 152 961 458,00
<i>Solde est à affecter au compte "Réserves facultatives" soit</i>	313 343 300,75

L'Assemblée Générale fixe, en conséquence, le dividende ordinaire par action à 66 dirhams au titre de l'exercice 2014.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 26 mai 2015.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer à la somme de 2 200 000 dirhams le montant brut alloué au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence se rapportant à l'exercice 2014. Ce montant reste inchangé par rapport à l'exercice précédent.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir pour l'exercice 2014, un résultat net de l'ensemble consolidé de 1 315 613 513,23 dirhams.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Hassan Bouhemou, de ses fonctions d'administra-

teur, intervenue le 30 septembre 2014 et lui consent quitus entier et définitif de sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale ratifie la cooptation en remplacement en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 11 décembre 2014 de Monsieur Hassan Ouriagli, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Michel Rose de ses fonctions de représentant permanent de la société administrateur, Lafarge SA, intervenue le 8 octobre 2014.

L'assemblée générale prend acte de la désignation en remplacement en qualité de représentant permanent de la société administrateur, Lafarge SA, de Monsieur José Antonio Primo, constatée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 11 décembre 2014, pour la durée restant à courir du mandat de Lafarge SA, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Mohamed Lamrani intervenue le 10 février 2015 et lui consent quitus entier et définitif de sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate en tant que de besoin que le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- Monsieur Mohamed Kabbaj
- Monsieur Christian Herrault
- Monsieur Hassan Ouriagli
- Monsieur Jean-Marie Schmitz
- Monsieur Saâd Sebbar
- Monsieur Aymane Taud
- La Banque Islamique de Développement, représentée par Monsieur Abderrahmane El Medkouri
- La Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par Monsieur Omar Lahlou
- La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites, représentée par Monsieur Khalid Cheddadi
- Lafarge représentée par Monsieur José Antonio Primo.

Le mandat de ces administrateurs arrivera à expiration à la date de l'Assemblée Générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal pour faire toutes déclarations et remplir toutes formalités nécessaires.



Deloitte Audit
 205, Boulevard Zerktouni
 Casablanca



Pricewaterhouse
 205, Boulevard Zerktouni
 Casablanca

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDES

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire consolidée de LAFARGE CEMENTS S.A. et de ses filiales, comprenant le bilan consolidé et l'état du résultat global consolidé relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 4 924 002 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1 315 614.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan consolidé et de l'état du résultat global consolidé, ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Groupe arrêtés au 31 décembre 2014, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 16 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Ahmed Benabdellhalak
 Associé

Pricewaterhouse

Mohamed Haddou-Bouazza
 Associé



Deloitte Audit
 205, Boulevard Zerktouni
 Casablanca



Pricewaterhouse
 205, Boulevard Zerktouni
 Casablanca

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la société LAFARGE CEMENTS S.A. comprenant le Bilan et le Compte de Produits et Charges relatifs à la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totaux de 3 429 452 340,76 MAD, dont un bénéfice net de 1 413 012 845,27 MAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société au 31 décembre 2014, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 16 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Ahmed Benabdellhalak
 Associé

Pricewaterhouse

Mohamed Haddou-Bouazza
 Associé



Résultats au 31 Décembre 2014

COMPTES CONSOLIDES

Etat de la situation financière au 31 décembre 2014

En milliers de dirhams	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
ACTIF		
Goodwill	10 690	16 858
Immobilisations incorporelles	100 271	92 117
Immobilisations corporelles	5 919 967	6 125 432
Titres mis en équivalence	90 276	87 938
Autres actifs financiers	139 709	153 761
- Prêts et créances	139 709	153 761
Créances d'impôts sur les sociétés	1 100	5 171
Impôts différés actifs	1 493	18 047
Autres débiteurs non courants		
Actif non courant	6 263 506	6 499 324
Autres actifs financiers		
- Instruments dérivés de couverture		
Stocks et en-cours	402 305	437 490
Créances clients	795 731	1 011 348
Autres débiteurs courants	181 959	305 588
Trésorerie et équivalent de trésorerie	262 898	286 157
Actif courant	1 642 892	2 040 582
TOTAL ACTIF	7 906 307	8 539 906
PASSIF		
Capital	524 073	524 073
Primes d'émission et de fusion		
Réserves	3 080 439	3 178 968
Ecarts de conversion		
Résultat net part du groupe	1 313 232	1 397 225
Capitaux propres (part du groupe)	4 917 744	5 100 267
Intérêts minoritaires	6 258	5 880
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	4 924 002	5 106 147
Provisions	63 793	77 932
Avantages du personnel	363 277	300 401
Dettes d'impôts sur les sociétés	12 374	69 782
Impôts différés Passifs	929 124	996 502
Passif non courant	1 368 568	1 444 618
Provisions	25 129	26 251
Dettes financières courantes	411 193	615 663
- Instruments dérivés de couverture	612	488
- Dettes envers les établissements de crédit	410 581	615 175
Dettes fournisseurs courantes	532 113	699 557
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente		
Autres créditeurs courants	645 393	647 670
Passif courant	1 613 827	1 989 140
TOTAL PASSIF	7 906 307	8 539 906

Etat des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2014

En milliers de dirhams	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 315 614	1 399 941
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et/ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements et provisions, pertes de valeur	386 267	399 388
Résultats des sociétés mises en équivalence	(2 338)	(2 859)
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	(388)	779
Capacité d'autofinancement	1 699 154	1 797 248
Incidence de la variation du BFR	151 497	21 514
Impôts différés	(16 097)	10 582
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 834 554	1 829 344
Incidence des variations de périmètre		
Acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	206 507	228 491
Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	(31 265)	(36 627)
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement	175 242	191 865
Augmentation de capital		
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	1 475 387	1 145 595
Dividendes payés aux minoritaires	2 589	2 539
Réduction de capital		
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	1 477 976	1 148 134
Incidence de la variation des taux de change		
Incidence de changement des méthodes et principes comptables		
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	181 336	489 346
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	(329 018)	(818 364)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	(147 683)	(329 018)
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(181 336)	(489 346)

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2014

En milliers de dirhams	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto-contrôle	Réserves consolidées	Résultat net part du Groupe	Total part du Groupe	Intérêt minoritaire	Total
Au 1er janvier 2013	524 073		-10 141	4 342 014		4 855 947	5 724	4 861 671
Variation de capital								
Dividendes distribués				-1 145 595	-1 145 595	-2 539	-1 148 134	
Titres d'auto-contrôle								
Variation de périmètre								
Produits et charges comptabilisés				-7 309	1 397 225	1 389 916	2 695	1 392 611
Ecarts de conversion								
Autres variations								
Au 31 Décembre 2013	524 073		-10 141	3 189 110	1 397 225	5 100 267	5 880	5 106 147
Au 1er janvier 2014	524 073		-10 141	4 586 335		5 100 267	5 880	5 106 147
Variation de capital								
Dividendes distribués				-1 475 387	-1 475 387	-2 589	-1 477 976	
Titres d'auto-contrôle								
Variation de périmètre								
Produits et charges comptabilisés				-20 369	1 313 232	1 292 863	2 967	1 295 830
Ecarts de conversion								
Autres variations								
Au 31 Décembre 2014	524 073		-10 141	3 090 580	1 313 232	4 917 744	6 258	4 924 002

(*) Etat des produits et charges comptabilisés

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2014

En milliers de dirhams	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Chiffre d'affaires	4 934 951	5 049 806
Autres produits de l'activité		
Produits des activités ordinaires	4 934 951	5 049 806
Achats	1 579 751	1 630 093
Autres charges externes	472 659	455 277
Frais de personnel	396 927	397 030
Impôts et taxes	37 790	38 894
Amortissements et provisions d'exploitation	386 197	406 572
Autres produits et charges d'exploitation	15 595	(15 461)
Charges d'exploitation courantes	2 888 919	2 912 405
Résultat d'exploitation courant	2 046 032	2 137 401
Cessions d'actifs	388	(779)
Autres produits et charges d'exploitation non courants	(74 050)	(55 033)
Autres produits et charges d'exploitation	(73 661)	(55 811)
Résultat d'exploitation	1 972 371	2 081 589
Coût de l'endettement financier net		
Autres produits financiers	5 049	6 055
Autres charges financières	51 548	71 375
Résultat financier	(46 499)	(65 320)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	1 925 871	2 016 269
Impôts sur les bénéfices	628 693	608 606
Impôts différés	(16 097)	10 582
Résultat net des entreprises intégrées	1 313 276	1 397 081
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	2 338	2 859
Résultat net des activités poursuivies	1 315 614	1 399 941
Résultat net des activités abandonnées		
Résultat de l'ensemble consolidé	1 315 614	1 399 941
Intérêts minoritaires	2 382	2 716
Résultat net - Part du Groupe	1 313 232	1 397 225
Résultat net par le nombre moyen d'actions de la période		
- de base	75,7	80,5
- dilué	75,7	80,5

Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2014

En milliers de dirhams	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 315 614	1 399 941
Gains et pertes actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi	-48 355	-10 357
Impôt différé sur les gains et pertes actuariels des engagements postérieurs à l'emploi	14 332	3 027
Changement de périmètre	14 239	
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts différés	-19 784	-7 330
Résultat global de la période	1 295 830	1 392 611
Dont part du groupe	1 292 863	1 389 916
Dont part des minoritaires	2 967	2 695

Principes et méthodes de consolidation

A - Principes comptables

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6 de la circulaire n°07/09 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 26 juin 2009, les comptes consolidés du Groupe Lafarge Ciments publiés, sont établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) endossés au niveau européen.

B - Périmètre et règles de consolidation

Le périmètre consolidé comprend les sociétés des activités ciment, béton, granulat et autres.
Ci après la liste des sociétés consolidées ainsi que la méthode de consolidation adoptée :

Société	Activité	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Lafarge Ciments	Ciment, béton & granulat	99,99%	Intégration globale
Lafarge Cementos	Ciment	98,23%	Intégration globale
Lubasa Maroc	Ciment	99,99%	Intégration globale
Lafarge Calcinor	Autres	49,12%	Mise en équivalence
Ecocim	Autres	44,99%	Mise en équivalence
Ceval	Autres	25,00%	Mise en équivalence

C - Principales règles et méthodes adoptées

Immobilisations corporelles - IAS 16 -

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique.
Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- les terrains de carrières sont amortis en fonction des tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation ;
- les autres terrains ne sont pas amortis ;
- les bâtiments administratifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée selon la décomposition suivante : gros œuvres - charpente métallique : 50 ans, étanchéité, toiture et autres : 10 ans, agencements et aménagements : 15 ans, installations techniques fixes : 25 ans, menuiserie 15 ans ;
- les bâtiments industriels sont amortis sur une durée d'utilité allant de 20 à 30 ans ;
- les matériels, équipements et installations sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée allant de huit à trente ans.

Information financière - IAS 34 -

Les états de synthèse à fin juin ont été établis conformément aux dispositions de la norme IAS 34 - Information financière intermédiaire.

Goodwill - IAS 36 -

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, les goodwill ne sont plus amortis depuis le 1er janvier 2006 (date de transition aux IFRS) mais sont testés au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur.

Avant le 1er janvier 2006, le Groupe amortissait linéairement ses goodwill sur une durée d'utilité de 10 ans.

Immobilisations incorporelles - IAS 38 -

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles, un actif est enregistré au bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à cet actif iront au Groupe. Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels. Ils sont amortis par annuités constantes sur une durée n'excédant pas sept ans.

Avantages au personnel - IAS 19 -

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi du régime à prestations définies sont calculées, annuellement par des actuaires indépendants. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

Le groupe a adopté l'option proposée par l'amendement de l'IAS 19, avantages au personnel, pour constater au niveau des capitaux propres, les gains et pertes actuariels issus des changements des hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations.

Impôts différés - IAS 12 -

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 « Impôts différés », les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.
Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que si leur récupération est probable.

La charge d'impôts courants et différés est comptabilisée au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

D - Communication financière

Le jeu complet des états financiers consolidés du Groupe Lafarge Ciments au 31 décembre 2014 établis conformément aux normes internationales sera mis à votre disposition sur le site Internet de Lafarge Ciments, à l'adresse suivante : www.lafarge.ma

Ce jeu complet comprend outre l'état de la situation financière, le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres, la note aux principes comptables détaillée ainsi que les notes annexes choisies conformément aux dispositions des normes IAS / IFRS.